

contre les Normands, soit sur la Loire, soit sur la Vienne. Ce camp forme un carré long entouré de fossés; des fragments d'armes en ont été extraits.

AVEUGLES (Essai sur l'Instruction des), par le docteur Guillié (Paris, 1819, in-80). Le docteur Guillié était, sous la Restauration, chargé des cours et des consultations à l'Asile Saint-Cosme; il traitait donc, en parlant de l'Instruction des aveugles, une matière qui était pleinement de sa compétence. Son livre est une sorte de manuel pratique, à l'aide duquel tout père de famille ou tout instituteur peut arriver à donner à un enfant aveugle une certaine dose d'Instruction et le moyen de gagner sa vie. Les difficultés semblent assez grandes au premier abord. « L'éducation des clair-voyants », dit le docteur Guillié dans son introduction, « commence pour ainsi dire, avec leur naissance. Tout contribue à leur développement; ils imitent avec facilité les jeux des compagnons de leur enfance; ils ont dans la physiologie de leur nourrice, et les regards d'une mère sont pour eux la meilleure leçon. Tout cela est perdu pour l'aveugle, enseveli pour jamais dans le néant; il est obligé de tout créer, puisqu'il n'a rien vu; l'acte le plus simple en apparence pour les autres enfants devient pour lui une chose nouvelle. L'institution ne réussit jamais, s'il n'est persuadé que l'aveugle sent les choses tout autrement que nous, qu'il n'attache pas aux mots les mêmes idées, s'il ne devient enfin l'élève de son disciple et s'il n'étudie avec lui. »

Le ouvrage du docteur Guillié est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur expose des considérations générales sur l'esprit et le caractère des aveugles; la seconde est consacrée aux aveugles qui ont été élevés dans les écoles; la troisième est divisée en trois parties. Dans la première, l'auteur expose des considérations générales sur l'esprit et le caractère des aveugles; la seconde est consacrée aux aveugles qui ont été élevés dans les écoles; la troisième est divisée en trois parties. Dans la première, l'auteur expose des considérations générales sur l'esprit et le caractère des aveugles; la seconde est consacrée aux aveugles qui ont été élevés dans les écoles; la troisième est divisée en trois parties.

Dans la troisième partie, qui est la plus importante, le docteur Guillié rend compte des procédés employés dans l'institution des jeunes-Aveugles pour arriver à leur donner une instruction complète et à leur faire apprendre un métier. L'Instruction proprement dite, l'explication de la lecture par l'impression des livres avec des caractères en relief, l'écriture, la géographie, les langues, la musique vocale et instrumentale, font l'objet des huit premiers chapitres; les autres ont trait aux travaux manuels indiqués comme ils s'apprennent aux aveugles le tricot, la filature, la confection des filets, des chaussons et des tapis de lièvre, l'art de tisserand, la vannerie, la corderie, le rempaillage des chaises, la confection des paillassons, le brochage, etc. On peut aussi leur apprendre certains jeux, comme les dames et les échecs, les jeux de cartes même, en se servant de cartes marquées par des plis, etc. Ces explications sont accompagnées de planches qui en facilitent l'intelligence.

AVEYRON (DÉPARTEMENT DE L'), division administrative de la France, dans la partie méridionale, formée de l'ancien Rouergue et du Quercy. Il doit son nom à l'Aveyron, qui y a sa source et la plus grande partie de son cours. Ses limites sont : au N., le département du Cantal; à l'E., ceux de la Lozère et du Gard; au S., ceux du Tarn et de l'Hérault; à l'O., ceux du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Sa forme est celle d'un quadrilatère irrégulier, dont la grande diagonale, dirigée du N.-E. au S.-O., a une longueur de 112 kilomètres. Superficie, 835,064 hectares, dont 354,458 terres labourables, 185,846 en prairies naturelles, 19,387 en vignes, 61,278 en autres cultures arborescentes, 172,963 en pâturages, landes et bruyères, 130,901 en forêts, bois, étangs, cours d'eau, chemins et terres incultes. C'est un des plus grands départements de la France.

Il est divisé en 5 arrondissements, comprenant 42 cantons et 239 communes. Chef-lieu de préfecture, Rodez; sous-préfectures, Espalion, Millau, Saint-Affrique et Villefranche. Pop. tot., 402,474 hab. Aux termes de la loi constitutionnelle, il n'est ni sénateur et il est représenté à la Chambre par 7 députés. Il fait partie de la 16^e région militaire, dont Rodez est une subdivision; de la 7^e inspection des ponts, chaussées, de la 28^e conservation des forêts et de l'arrondissement météorologique du S.-O., dont Rodez est le chef-lieu; il ressortit à la cour d'appel de Montpellier, à l'Académie de Toulouse, et à l'Académie de Rodez et à l'Académie d'Albi.

« Considéré dans son ensemble, dit M. Fiset, le département de l'Aveyron forme en quelque sorte un cirque immense et élevé, s'élevant et s'abaissant à l'O. vers les plaines du Quercy et de l'Aiguillon, s'appuyant au N. sur les derniers contre-forts des chaînes de la Margerie et du Cantal; à l'E. et au S. sur les rampes des hautes montagnes qui se-

parent le bassin hydrographique du Rhône et de la Méditerranée du bassin de la Garonne et de l'Océan. Le sol de la contrée est inégal, est fort et accidenté. Sur le pourtour, une enceinte à peine interrompue de monts abrupts, dont les sommets atteignent presque la hauteur des neiges éternelles; au centre, une chaîne montagneuse qui traverse de l'E. à l'O. tout le département et se rattache, vers son extrémité O., d'une part au plateau primitif du centre de la France, et de l'autre à la montagne Noire. Dans l'intervalle qui sépare ces deux chaînes, de vastes plateaux calcaires et quelques plaines basses, entrecoupées de nombreuses collines; enfin, à travers ces montagnes, ces collines et ces plateaux, des vallées étroites et profondes, dont les pentes les plus saillantes de la topographie de l'Aveyron. Mais, si l'on trouve dans le département des régions dont l'aspect aride et désolé produit une impression pénible, de sombres vallées, d'affreux précipices qu'on ne peut contempler sans horreur, on y rencontre aussi, par une heureuse compensation, toutes les beautés des pays de montagnes; ce sont de majestueuses forêts, des vallées où l'on voit tantôt nus et décharnés, tantôt ornés de tout le luxe d'une végétation vigoureuse; des gorges qui, resserrées d'abord entre d'affreux rochers, s'élargissent tout à coup pour former de riches et riants bassins; des ruisseaux qui fuient, silencieux, limpides et calmes, à travers les prairies et les champs qu'ils fécondent, et plus loin, mugissent, écume, se précipitent avec fracas. On y voit des rochers éboulés qu'ils rongent et déchirent; ce sont des sources aussi remarquables par l'abondance que par la limpidité de leurs eaux; de belles cascades, des abîmes, des grottes profondes creusées par la nature; ce sont, en un mot, des sites qui changent, se renouvellent sans cesse et dont l'aspect, tour à tour simple ou majestueux, gracieux ou imposant, riche ou mélancolique, provoque la curiosité, excite l'admiration du voyageur, fournit un aliment inépuisable aux zélateurs du peintre et du naturaliste. »

Trois sortes de terrains principaux constituent le sol de l'Aveyron; des terrains calcaires et volcaniques occupent l'O. et le centre du pays; c'est la partie la moins fertile; des terres schisteuses, granitiques et quartzifères se trouvent dans la région S.; le sol des vallées, composé d'alluvions, est en général très-fécond et produit toutes les sortes de céréales. Dans le N., le sol, montagneux, coupé par des torrents des précipices, est graveleux; les céréales n'y viennent point; c'est le pays des châtaigniers. Les montagnes de l'Aveyron forment deux groupes distincts; celles qui avoisinent le Lot sont des ramifications des monts du Cantal; celles de Levezon, entre les sources de l'Aveyron et le Tarn, sont un prolongement des Cévennes. Les points culminants sont : la Rogerie de Saint-Chély (1,418 mètres), le Lacroix (921 mètres), le Saint-Guiral (1,502 mètres), les Vernhettes (1,001 mètres), le Delpal (1,060 mètres), l'Arbre-de-Lourdaun (685 mètres).

Au point de vue hydrographique, le département de l'Aveyron appartient au bassin de la Garonne par le Tarn, le Lot et l'Aveyron, affluents ou sous-affluents de cette rivière. Le Tarn entre dans le département près de Peyrelan, arrose Compeyrès, Millau, Greysseils, Compeyrès, Saint-Rome, Broquiès, reçoit les eaux du Meusan, de la Muse, du ruisseau de Verrières, de la Joute, de la Dourbe, du Couron, du Dourdon, de la Rance et du pénètre, au-dessus de Trébas, dans le département auquel il donne son nom. Le Lot entre dans le département de l'Aveyron près de Saint-Laurent-d'Olt, arrose, pendant un parcours de 87 kilom., Pomayrols, Saint-Genez, Sainte-Eulalie, Saint-Côme, Espalion, Estang, Entraygues, sort de limite à l'arrondissement de Rodez, baigne Grand-Vabres, puis Livinhac-le-Haut, Bonlieux, Balaguier, Salvagnac, se grossit de la Tuceyre, du Dourdon (rivière qui porte le même nom qu'un affluent du Lot), de la Diège, du Rieuourt et pénètre aussi dans le département du Lot. L'Aveyron prend sa source vers l'extrémité E. du département, près de Séverac-le-Château, arrose Gayac, Palmas, Gages, Rodez, Belcastel, Villefranche, Najac, La Guépie, Yzenon, Saint-Antonin, se grossit de la Sère de l'Alzou et du Viour, qui reçoit lui-même les eaux du Varairos, de la Cadoussie, du Violot, du Séor, du Leux, du Lézer, du Roc et du Candoux; son cours dans le département est de 150 kilom.

On jouit dans l'Aveyron d'un climat pur, qui cependant est assez rigoureux sur les montagnes. L'hiver dure environ six mois sur les plateaux du N., où la neige tombe en abondance et ne fond que difficilement. Le climat est chaud dans la région E., où se trouvent de beaux vignobles. Les récoltes en céréales, abondantes et précieuses dans le S., sont nulles ou tardives dans le N. Les terres labourables produisent principalement du blé, du seigle, de l'avoine et de l'orge, mais en quantité inférieure à la consommation. La culture du maïs est répandue dans le S. et le S.-E.; celle du sarrasin et de la pomme de terre, dans toutes les régions. Les prairies naturelles sont abondantes, principalement sur le flanc des montagnes et dans les vallées. Le mûrier ne prospère que dans la partie S.; le châtaignier est cultivé en grand dans les montagnes et sur les plateaux du N.

Les bois couvrent un peu moins du dixième du département. Les bois les plus remarquables sont ceux qui ont en leur composition le plus. Les essences dominantes sont le hêtre, le chêne et le sapin. Les loupes et les renards sont nombreux dans les montagnes; les chats ne restent que dans la Bibliothèque nationale, mais les lièvres et les lapins y pullulent, ainsi que dans les landes; le gibier à plume est aussi très-abondant. On élève dans le département un grand nombre de chevaux et de mulets, ces derniers pour les exporter surtout en Espagne. L'abondance des pâturages a fait multiplier les bêtes à cornes; cependant le département tire du Cantal ses bœufs de labour, l'espace du pays n'étant pas assez robuste. Les moutons du Larzac sont renommés pour la qualité de leur chair et la finesse de leur laine; les chèbres et les porcs sont aussi élevés en grand; c'est avec le lait des brebis qu'on fait les fromages de Roquefort, une des productions les plus connues du pays. Les vins de l'Aveyron sont agréables et délicats, mais en général de qualité médiocre. Entre Peyruse et Aprieux s'étendent de vastes truffières dont les produits sont expédiés partout. L'industrie manufacturière du département consiste en fabriques d'étoffes de laine et de draps communs, en tanneries et ganteries; mais ces fabrications ne viennent qu'en second ordre; c'est l'industrie minière et métallurgique qui tient le premier rang. La houille, le fer et le cuivre se trouvent presque toutes les parties du territoire, font sa principale richesse, et les usines de Decazeville, Aubin et Firmy, qui occupent près de 6,000 ouvriers fournissent à la consommation environ 40,000 tonnes de fonte par an. La fabrication des rails et du fer en barres y est aussi poussée avec vigueur.

Le département de l'Aveyron possède trois sources d'eaux thermales très-fréquentées; ce sont celles de Sylvanes, employées contre la phthisie pulmonaire, les rhumatismes, la paralysie, les scrofules; de Cransac, eaux ferrugineuses, utiles aux affections de la vessie, dans les cas de chlorose, de leucorrhée, de fièvres rebelles; et de Camarès d'Andarbe, eaux gazeuses et salines, employées contre les affections catarrhales de la vessie, les voies urinaires et des organes utérins. Quelques autres sources moins connues se trouvent encore à Salles-la-Source, Sainte-Marie, La Trucy, etc.

Le département est traversé par six routes nationales, dont le développement est de 577 kilom., et qui ont toutes leur point d'insertion à Rodez; les routes départementales, au nombre de quinze, ont un parcours de 754 kilom. Il est en outre desservi de Capdenac à Rodez (65 kilom.), par un embranchement du chemin de fer de Paris à Limoges, Périgueux et Bordeaux, et de Capdenac à Toulouse et Montauban, et de Viviez à Decazeville; la longueur de ces divers réseaux est de 125 kilom.

AVEZAC-MACAYA (Marie-Armand-Pascal), géographe français. Il est mort le 14 janvier 1875. M. d'Azévac était membre de l'Académie des inscriptions, de la Société de géographie, dont il fut longtemps le secrétaire général, de la Société d'éthnologie de Paris, et de la fondation de la Société de géographie et de plusieurs autres sociétés savantes françaises et étrangères. M. d'Azévac, qui possédait à fond l'histoire géographique du moyen âge, a écrit des ouvrages importants et nombreux; mais son érudition, sûre et approfondie, a fait la lumière sur un grand nombre de points particuliers dans des mémoires d'une haute valeur. Nous citerons de lui : *Essai historique sur le Pérou* (1829, 2 vol. in-80); *Esquisse générale de l'Afrique* (1837, in-12); *Etudes de géographie critique sur l'Afrique septentrionale* (1836, in-80); *Notice sur le pays et le peuple de Yévous* (1845); *Notice sur les découvertes faites au moyen âge dans l'Océan Atlantique* (1845, in-80); *Les Fantastiques de l'Océan Occidental au moyen âge* (1845, in-80); *Coup d'œil historique sur la projection des cartes géographiques* (in-80); *Ethicus ou les Ouvrages cosmographiques intitulés de ce nom* (1852, in-40); *Brief récit et succincte narration de la navigation faite en 1535 et 1536 par le capitaine Jacques Cartier avec les deux canots de Canada*, etc. (1864, in-80), avec une introduction historique; *Esquisse générale de l'Afrique et l'Afrique ancienne et moderne*, dans *Les Lettres de Jean et Sébastien Cabot* (1870, in-80); *Une digression géographique à propos d'un manuscrit de la bibliothèque d'Alamora* (1870, in-80); *Deux questions géographiques* (1871, in-80); *Année véritable de la naissance de Christophe Colomb* (1873, in-80); *le Livre de Ferdinand Colomb* (1873, in-80).

AVICÉBRON (Salomon BEN GABRIOL, dit), philosophe arabe, mort à Malaga en 1070. — Le nom d'Avicébron est célèbre chez les philosophes scolastiques, et dans les écoles de certaines idées péripatéticiennes peu ordinairement chez un philosophe arabe, sont allées jusqu'à prétendre qu'Avicébron s'était converti au christianisme. La critique moderne étaye cette opinion en produisant l'existence d'un personnage et même de la *Source de vie*, son célèbre ouvrage, qui a été copié mille

fois indiqués, cités, commentés par les théologiens et les philosophes. Aujourd'hui, il paraît prouvé, il est au moins admis, qu'Avicébron n'est que le même personnage que le juif arabe Salomon ben Gabriol. Quant à la *Source de vie*, ce n'est que le texte original; mais les forêts ne restent que dans la Bibliothèque nationale, un abrégé en langue hébraïque, une traduction latine faite sur le texte arabe. On a donc pu se rendre compte des doctrines philosophiques d'Avicébron. C'est, au fond, un effort remarquable pour concilier avec les doctrines orthodoxes des juifs une sorte de panthéisme tiré de la philosophie d'Aristote.

AVICÉDE s. f. — Encycl. Ornith. Après avoir classé cet oiseau dans la famille des falconides, les ornithologistes ont reconnu qu'il avait les plus grands rapports avec le genre cymindis et l'ont placé à côté de lui, entre les aigles-auteurs et les milans; peut-être, tant les rapports sont frappants, est-il convenu d'aller plus loin et de fondre les deux genres en un seul.

Swainson, qui a créé le genre *avicède*, lui assigne pour caractères : mandibule supérieure et inférieure, mandibule inférieure petites et anguleuses; mandibule inférieure munie d'une seule dent; narines transverses; ailes allongées; à quatrième rémige plus longue que les autres; bec à deux plumes; tarses de la longueur du pouce; doigt médian très-long; queue large, carrée, de moyenne longueur.

La seule espèce connue, l'*avicède* culotulé, est un oiseau de 0m 45 de longueur, ayant le dessus du dos gris foncé et brun vers la queue; la gorge et la poitrine gris pâle; la houle, le fer et le cuirivres répandus sur presque toutes les parties du territoire, font sa principale richesse, et les usines de Decazeville, Aubin et Firmy, qui occupent près de 6,000 ouvriers fournissent à la consommation environ 40,000 tonnes de fonte par an. La fabrication des rails et du fer en barres y est aussi poussée avec vigueur.

Le département de l'Aveyron possède trois sources d'eaux thermales très-fréquentées; ce sont celles de Sylvanes, employées contre la phthisie pulmonaire, les rhumatismes, la paralysie, les scrofules; de Cransac, eaux ferrugineuses, utiles aux affections de la vessie, dans les cas de chlorose, de leucorrhée, de fièvres rebelles; et de Camarès d'Andarbe, eaux gazeuses et salines, employées contre les affections catarrhales de la vessie, les voies urinaires et des organes utérins. Quelques autres sources moins connues se trouvent encore à Salles-la-Source, Sainte-Marie, La Trucy, etc.

AVIGNON (COMTAT D'). V. COMTAT, au tome IV du *Grand Dictionnaire*.

AVIGNONNET, bourg de France (Haute-Garonne), cant., arrond., et à 7 kilom. de Villefranche-Lauraguais, par le chemin de fer, bâtie en amphithéâtre sur une éminence jadis fortifiée; pop. aggl., 918 hab. — pop. tot., 2,048 hab.

AVIOSA s. m. (à-vi-oz-a). Erpét. Nom vulgaire du boa des Indes.

AVIRON (Jacques Le BATELIER, dit), V. BATELIER, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

AVIS (Jean), médecin français du xv^e siècle. Doyen de la Faculté de Paris en 1471, il fut, en 1473, un des cinq docteurs qui, chargés de la réforme de l'Université, portèrent contre les nominalistes la condamnation que Louis XI promulgua par un édit.

AVITUS (saint), ermite, né dans le Périgord, mort en 570. Fait prisonnier par l'armée de Clovis à la bataille de Vouillé, il fut affranchi par ses maîtres, eut, dit-on, une vision et vit l'habit monastique dans le couvent de Bonneval, près de Poitiers; mais, renonçant ensuite à la vie commune, il vint se construire dans son pays natal un ermitage, où il passa quarante années de sa vie.

AVIZ, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond., et à 10 kilom. d'Épernay; pop. aggl., 1,962 hab. — pop. tot., 1,992 hab.

AVOCAT s. m. — Encycl. Avocat général. Dès le xiv^e siècle, il existait près les parlements, concurremment avec un procureur général, des avocats du roi, chargés de défendre les intérêts du prince, tandis qu'on donnait le nom d'avocats généraux aux simples avocats chargés de plaider les causes ordinaires. Ce ne fut que beaucoup plus tard que les magistrats chargés de prendre le rôle ou non du roi prirent le nom d'avocats généraux, pendant que les avocats ordinaires étaient appelés simplement avocats. Un des premiers magistrats qui prirent le titre d'avocat général fut Antoine Séguier, en 1557. Au parlement de Paris, il y eut longtemps deux avocats généraux, puis quatre; les autres parlements en avaient également deux. Ces charges, conférées d'abord gratuitement, devinrent vénales au xv^e siècle, et les avocats généraux se trouvèrent par cela même inamovibles, comme les membres de la magistrature assise. Les fonctions d'avocat général furent confiées à deux personnes, au xv^e siècle, à l'origine, augmentèrent rapidement de prix; c'est ainsi que, en 1721, d'Agusseau acheta 400,000 livres cette charge pour son fils.

Les avocats généraux avaient des fonctions distinctes de celles des procureurs généraux. Contrairement à ce qui existe aujourd'hui, il n'y avait point de lien hiérarchique entre les avocats généraux, indépendants des procureurs généraux, avaient le droit de défendre la parole aux audiences et dans les assemblées de chambres du parlement. Le procureur général, aidé par des substituts, était chargé de la procédure civile, de la poursuite des délits, de la police, de l'exécution des arrêts et de la surveillance des tribunaux.

Le plus ancien des avocats généraux, présent à la séance du 1^{er} décembre 1493, était Charles de Rodez, qui, d'abord avocat, fut promu, il est au moins admis, qu'Avicébron n'est que le même personnage que le juif arabe Salomon ben Gabriol. Quant à la *Source de vie*, ce n'est que le texte original; mais les forêts ne restent que dans la Bibliothèque nationale, un abrégé en langue hébraïque, une traduction latine faite sur le texte arabe. On a donc pu se rendre compte des doctrines philosophiques d'Avicébron. C'est, au fond, un effort remarquable pour concilier avec les doctrines orthodoxes des juifs une sorte de panthéisme tiré de la philosophie d'Aristote.

AVICÉDE s. f. — Encycl. Ornith. Après avoir classé cet oiseau dans la famille des falconides, les ornithologistes ont reconnu qu'il avait les plus grands rapports avec le genre cymindis et l'ont placé à côté de lui, entre les aigles-auteurs et les milans; peut-être, tant les rapports sont frappants, est-il convenu d'aller plus loin et de fondre les deux genres en un seul.

Swainson, qui a créé le genre *avicède*, lui assigne pour caractères : mandibule supérieure et inférieure, mandibule inférieure petites et anguleuses; mandibule inférieure munie d'une seule dent; narines transverses; ailes allongées; à quatrième rémige plus longue que les autres; bec à deux plumes; tarses de la longueur du pouce; doigt médian très-long; queue large, carrée, de moyenne longueur.

La seule espèce connue, l'*avicède* culotulé, est un oiseau de 0m 45 de longueur, ayant le dessus du dos gris foncé et brun vers la queue; la gorge et la poitrine gris pâle; la houle, le fer et le cuirivres répandus sur presque toutes les parties du territoire, font sa principale richesse, et les usines de Decazeville, Aubin et Firmy, qui occupent près de 6,000 ouvriers fournissent à la consommation environ 40,000 tonnes de fonte par an. La fabrication des rails et du fer en barres y est aussi poussée avec vigueur.

Le département de l'Aveyron possède trois sources d'eaux thermales très-fréquentées; ce sont celles de Sylvanes, employées contre la phthisie pulmonaire, les rhumatismes, la paralysie, les scrofules; de Cransac, eaux ferrugineuses, utiles aux affections de la vessie, dans les cas de chlorose, de leucorrhée, de fièvres rebelles; et de Camarès d'Andarbe, eaux gazeuses et salines, employées contre les affections catarrhales de la vessie, les voies urinaires et des organes utérins. Quelques autres sources moins connues se trouvent encore à Salles-la-Source, Sainte-Marie, La Trucy, etc.

AVIGNON (COMTAT D'). V. COMTAT, au tome IV du *Grand Dictionnaire*.

AVIGNONNET, bourg de France (Haute-Garonne), cant., arrond., et à 7 kilom. de Villefranche-Lauraguais, par le chemin de fer, bâtie en amphithéâtre sur une éminence jadis fortifiée; pop. aggl., 918 hab. — pop. tot., 2,048 hab.

AVIOSA s. m. (à-vi-oz-a). Erpét. Nom vulgaire du boa des Indes.

AVIRON (Jacques Le BATELIER, dit), V. BATELIER, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

AVIS (Jean), médecin français du xv^e siècle. Doyen de la Faculté de Paris en 1471, il fut, en 1473, un des cinq docteurs qui, chargés de la réforme de l'Université, portèrent contre les nominalistes la condamnation que Louis XI promulgua par un édit.

AVITUS (saint), ermite, né dans le Périgord, mort en 570. Fait prisonnier par l'armée de Clovis à la bataille de Vouillé, il fut affranchi par ses maîtres, eut, dit-on, une vision et vit l'habit monastique dans le couvent de Bonneval, près de Poitiers; mais, renonçant ensuite à la vie commune, il vint se construire dans son pays natal un ermitage, où il passa quarante années de sa vie.

AVIZ, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond., et à 10 kilom. d'Épernay; pop. aggl., 1,962 hab. — pop. tot., 1,992 hab.

AVOCAT s. m. — Encycl. Avocat général. Dès le xiv^e siècle, il existait près les parlements, concurremment avec un procureur général, des avocats du roi, chargés de défendre les intérêts du prince, tandis qu'on donnait le nom d'avocats généraux aux simples avocats chargés de plaider les causes ordinaires. Ce ne fut que beaucoup plus tard que les magistrats chargés de prendre le rôle ou non du roi prirent le nom d'avocats généraux, pendant que les avocats ordinaires étaient appelés simplement avocats. Un des premiers magistrats qui prirent le titre d'avocat général fut Antoine Séguier, en 1557. Au parlement de Paris, il y eut longtemps deux avocats généraux, puis quatre; les autres parlements en avaient également deux. Ces charges, conférées d'abord gratuitement, devinrent vénales au xv^e siècle, et les avocats généraux se trouvèrent par cela même inamovibles, comme les membres de la magistrature assise. Les fonctions d'avocat général furent confiées à deux personnes, au xv^e siècle, à l'origine, augmentèrent rapidement de prix; c'est ainsi que, en 1721, d'Agusseau acheta 400,000 livres cette charge pour son fils.

Les avocats généraux avaient des fonctions distinctes de celles des procureurs généraux. Contrairement à ce qui existe aujourd'hui, il n'y avait point de lien hiérarchique entre les avocats généraux, indépendants des procureurs généraux, avaient le droit de défendre la parole aux audiences et dans les assemblées de chambres du parlement. Le procureur général, aidé par des substituts, était chargé de la procédure civile, de la poursuite des délits, de la police, de l'exécution des arrêts et de la surveillance des tribunaux.

Le plus ancien des avocats généraux, présent à la séance du 1^{er} décembre 1493, était Charles de Rodez, qui, d'abord avocat, fut promu, il est au moins admis, qu'Avicébron n'est que le même personnage que le juif arabe Salomon ben Gabriol. Quant à la *Source de vie*, ce n'est que le texte original; mais les forêts ne restent que dans la Bibliothèque nationale, un abrégé en langue hébraïque, une traduction latine faite sur le texte arabe. On a donc pu se rendre compte des doctrines philosophiques d'Avicébron. C'est, au fond, un effort remarquable pour concilier avec les doctrines orthodoxes des juifs une sorte de panthéisme tiré de la philosophie d'Aristote.

AVICÉDE s. f. — Encycl. Ornith. Après avoir classé cet oiseau dans la famille des falconides, les ornithologistes ont reconnu qu'il avait les plus grands rapports avec le genre cymindis et l'ont placé à côté de lui, entre les aigles-auteurs et les milans; peut-être, tant les rapports sont frappants, est-il convenu d'aller plus loin et de fondre les deux genres en un seul.

Swainson, qui a créé le genre *avicède*, lui assigne pour caractères : mandibule supérieure et inférieure, mandibule inférieure petites et anguleuses; mandibule inférieure munie d'une seule dent; narines transverses; ailes allongées; à quatrième rémige plus longue que les autres; bec à deux plumes; tarses de la longueur du pouce; doigt médian très-long; queue large, carrée, de moyenne longueur.

La seule espèce connue, l'*avicède* culotulé, est un oiseau de 0m 45 de longueur, ayant le dessus du dos gris foncé et brun vers la queue; la gorge et la poitrine gris pâle; la houle, le fer et le cuirivres répandus sur presque toutes les parties du territoire, font sa principale richesse, et les usines de Decazeville, Aubin et Firmy, qui occupent près de 6,000 ouvriers fournissent à la consommation environ 40,000 tonnes de fonte par an. La fabrication des rails et du fer en barres y est aussi poussée avec vigueur.

Le département de l'Aveyron possède trois sources d'eaux thermales très-fréquentées; ce sont celles de Sylvanes, employées contre la phthisie pulmonaire, les rhumatismes, la paralysie, les scrofules; de Cransac, eaux ferrugineuses, utiles aux affections de la vessie, dans les cas de chlorose, de leucorrhée, de fièvres rebelles; et de Camarès d'Andarbe, eaux gazeuses et salines, employées contre les affections catarrhales de la vessie, les voies urinaires et des organes utérins. Quelques autres sources moins connues se trouvent encore à Salles-la-Source, Sainte-Marie, La Trucy, etc.

AVIGNON (COMTAT D'). V. COMTAT, au tome IV du *Grand Dictionnaire*.

AVIGNONNET, bourg de France (Haute-Garonne), cant., arrond., et à 7 kilom. de Villefranche-Lauraguais, par le chemin de fer, bâtie en amphithéâtre sur une éminence jadis fortifiée; pop. aggl., 918 hab. — pop. tot., 2,048 hab.

AVIOSA s. m. (à-vi-oz-a). Erpét. Nom vulgaire du boa des Indes.

AVIRON (Jacques Le BATELIER, dit), V. BATELIER, au tome II du *Grand Dictionnaire*.

AVIS (Jean), médecin français du xv^e siècle. Doyen de la Faculté de Paris en 1471, il fut, en 1473, un des cinq docteurs qui, chargés de la réforme de l'Université, portèrent contre les nominalistes la condamnation que Louis XI promulgua par un édit.

AVITUS (saint), ermite, né dans le Périgord, mort en 570. Fait prisonnier par l'armée de Clovis à la bataille de Vouillé, il fut affranchi par ses maîtres, eut, dit-on, une vision et vit l'habit monastique dans le couvent de Bonneval, près de Poitiers; mais, renonçant ensuite à la vie commune, il vint se construire dans son pays natal un ermitage, où il passa quarante années de sa vie.

AVIZ, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond., et à 10 kilom. d'Épernay; pop. aggl., 1,962 hab. — pop. tot., 1,992 hab.

AVOCAT s. m. — Encycl. Avocat général. Dès le xiv^e siècle, il existait près les parlements, concurremment avec un procureur général, des avocats du roi, chargés de défendre les intérêts du prince, tandis qu'on donnait le nom d'avocats généraux aux simples avocats chargés de plaider les causes ordinaires. Ce ne fut que beaucoup plus tard que les magistrats chargés de prendre le rôle ou non du roi prirent le nom d'avocats généraux, pendant que les avocats ordinaires étaient appelés simplement avocats. Un des premiers magistrats qui prirent le titre d'avocat général fut Antoine Séguier, en 1557. Au parlement de Paris, il y eut longtemps deux avocats généraux, puis quatre; les autres parlements en avaient également deux. Ces charges, conférées d'abord gratuitement, devinrent vénales au xv^e siècle, et les avocats généraux se trouvèrent par cela même inamovibles, comme les membres de la magistrature assise. Les fonctions d'avocat général furent confiées à deux personnes, au xv^e siècle, à l'origine, augmentèrent rapidement de prix; c'est ainsi que, en 1721, d'Agusseau acheta 400,000 livres cette charge pour son fils.

Les avocats généraux avaient des fonctions distinctes de celles des procureurs généraux. Contrairement à ce qui existe aujourd'hui, il n'y avait point de lien hiérarchique entre les avocats généraux, indépendants des procureurs généraux, avaient le droit de défendre la parole aux audiences et dans les assemblées de chambres du parlement. Le procureur général, aidé par des substituts, était chargé de la procédure civile, de la poursuite des délits, de la police, de l'exécution des arrêts et de la surveillance des tribunaux.

Après la révolution de 1548, Avond, qui était républicain, fut nommé commissaire général du gouvernement provisoire dans trois départements; mais il refusa ces fonctions, préférant celles de chef du cabinet au ministère de la justice, que lui donna M. Crémieu. Aux élections pour l'Assemblée constituante, il fut élu représentant du peuple dans la Haute-Loire. Avond y siégea parmi les républicains modérés de la nuance du *National*, prit une part active aux travaux de la Chambre, vota l'amendement Grévy et la constitution, appuya la politique du général Cavaignac, puis passa à l'opposition, mais à une opposition modérée, sous la présidence de Louis Bonaparte. N'ayant pas été réélu à l'Assemblée législative, il reprit sa profession d'avocat. En 1860, Avond fut la direction de la Caisse des chemins de fer; mais peu après cet établissement financier ayant été supprimé, il reprit et continua sa première profession jusqu'à sa mort.

AVOYE ou **AVOLE** (RELIGIEUSES DE SAINTE). Elles s'établirent à Paris, dans le quartier du Temple, vers 1238, et donnèrent leur nom à un passage qui existait encore aujourd'hui, sous le nom de rue de l'Avoye, et qui, dans son état; enfin un règlement sur l'exercice de la profession.

Le deuxième volume traite, comme nous l'avons dit, de la bibliographie. Il est aujourd'hui sans intérêt.

AVOCATS D'ANTOINES (LES), par M. Ambr. Rendu (Paris, 1874, in-18). M. Ambr. Rendu a entrepris d'écrire l'histoire des avocats de notre barreau moderne, de retracer la biographie de ces vieux avocats, du xv^e au xviii^e siècle, et de leur époque, qui, pourtant, avaient joué à leur époque d'une grande célébrité. La plupart sont aujourd'hui bien ignorés; on les avait comparés, de leur temps, à Démétrius et à Cléopâtre; on se flattait que la plus lointaine postérité se souviendrait d'eux, et c'est à peine si quelques noms ont survécu. Il était temps qu'on écrivit leur histoire, tâche dont l'auteur s'est acquitté avec brio, et avec une exactitude et une érudition, sans quoi ils risquaient de tomber à tout jamais dans l'oubli. Il y a bien des orateurs ampoulés et solennels dans cette originale galerie, mais on y trouve aussi de belles figures, de vrais et vrais beautés littéraires étonnantes dans le poudoux fatras des plaidoyers remis en lumière. Parmi les plaidoyers que nous avons cités, on se rappelle ceux de M. Francis Charmes, et il y en a qui sont de véritables monuments de notre histoire juridique et littéraire. On y reconnaît, sous des formes vieillies, la grande tradition oratoire qui n'a jamais été complètement interrompue au barreau. Il y a encore une autre tradition qui s'est également conservée, c'est celle du dévouement, du savoir, d'une existence pure, indépendante et modeste. M. A. Rendu nous en donne de nombreux exemples; il nous en a rencontré plus souvent encore de nobles caractères, des hommes simples, courageux, n'ayant qu'une passion, celle de la justice, apportant dans le règlement des vices quelque

